

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHASNÉ SUR ILLET

Séance du lundi 11 décembre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 10

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre à 20h00.
Le Conseil Municipal de la commune de CHASNÉ SUR ILLET
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Benoît MICHOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2023

Étaient présents : Benoit Michot, Michel Adkins, Florence Morel, Denis Salliot, Sophie Phélon, Michel Demay, Pierre Rochelle, Jean-Luc Paul, Anne-Sophie Descormiers.

Absents : Patricia Cornu (pouvoir à Sophie Phélon), Ivanna Kushnir, Armelle Banzet, Virginie Maqua, Alexandre Lefrançois.

Secrétaire de séance : Denis Salliot

Le compte rendu du conseil municipal du 13/11/2023 est validé à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°2023-67 : Emprunt

M. le Maire présente les propositions de prêt présentées par La Banque Postale et le Crédit Mutuel de Bretagne. En effet, dans le cadre des travaux sur les RD 106 et 528, il précise que nous n'avons pas eu les subventions attendues et que nous avons besoin d'un prêt de 400 000 € pour équilibrer le budget.

Il propose de retenir la proposition du CMB avec les caractéristiques suivantes :

Montant du prêt : 400 000 €
Durée du contrat de prêt : 10 ans
Taux d'intérêt de base : 3,84 %
Taux effectif global : 3,8622 %
Echéances d'amortissement et d'intérêts : Trimestrielle
Type d'amortissement : Linéaire
Frais de dossier : 400,00 €

Après délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer l'ensemble des documents relatifs au contrat de prêt décrit ci-dessus avec le Crédit Mutuel de Bretagne.

Quorum réuni, 9 élus présents.

Délibération n°2023-68 : Fond de concours LCC

M. le Maire informe que Liffré Cormier Communauté nous a attribué un fond de concours dans le cadre des travaux d'installation d'une chaufferie bio-masse à l'école de la Choinette, selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	199 676,78 €	FSPL	40 243,00 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	20 000,00 €	ADEME	49 140,00 €
Etudes complémentaires	4 355,00 €	Fonds de concours	54 569,00 €
		Autofinancement	80 079,78 €
TOTAL	224 031,78 €	TOTAL	224 031,78 €

Après délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Valide l'attribution du fonds de concours de Liffré Cormier Communauté pour l'installation d'une chaufferie bio-masse à l'école de la Choinette pour un montant de 54 569 €, selon le plan de financement présenté ci-dessus.

Quorum réuni, 9 élus présents.

Délibération n°2023-69 : Décision modificative n° 02-2023

Afin de récupérer les avances versées aux entreprises, Monsieur le Maire propose de prendre la décision modificative suivante :

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
<u>Dépenses d'investissement</u>			
041	2313	Constructions	+ 18 500,00 €
<u>Recettes d'investissement</u>			
041	238	Avances	+ 18 500,00 €

Après délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Valide la décision modificative n°02-2023, telle que présentée ci-dessus.

Quorum réuni, 9 élus présents.

Délibération n°2023-70 : Travaux de sécurité urbaine RD 106-Tranche 3 : Amendes de police

M. Salliot informe que dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD 106 – Tranche 3, il propose de faire une demande de subvention « répartition des recettes des amendes de police 2024 », pour les travaux de sécurité routière prévus.

Il présente le détail des opérations prévues :

Nature des travaux	Localisation	Montant HT de l'opération	Subvention demandée
Aménagement de sécurité	Rue de l'illet		10 000,00 €
Aménagement piétonniers protégés	Rue de l'illet		10 000,00 €

Création de trottoirs	Rue de l'illet		10 000,00 €
-----------------------	----------------	--	-------------

Après délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de Police pour les travaux d'aménagement de sécurité, d'aménagement piétonniers protégés et pour la création de trottoirs rue de l'Illet, tel que présentés sur le tableau ;

Quorum réuni, 9 élus présents.

Délibération n°2023-71 : Grillage école

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux à la chaufferie, une partie du grillage de l'école a été démonté.

Il propose de le réinstaller après les travaux en incluant une partie de la zone enherbée dans la cour de l'école, selon le plan ci-annexé. Le portillon sera installé afin de permettre aux enfants de l'école de se rendre à la médiathèque.

Après délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Valide la pose du grillage de l'école, telle que présenté sur le plan annexé.

Quorum réuni, 9 élus présents.

Délibération n°2023-72 : Aménagement de la RD 528 : Demande de subventions

M. le Maire informe avoir rencontré le Préfet suite au refus de subventions dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD 528 (le Champ Thébault).

Il précise que nous pouvons faire une nouvelle demande de subvention auprès de la Préfecture sur l'année 2024.

Voici le plan de financement mis à jour :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux d'aménagement	307 703,55 €	DETR	120 000,00 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	16 617,15 €	DSIL	120 000,00 €
Etudes géotechniques	7 269,00 €	Amendes de Police	25 125,00 €
Honoraires SPS	1 463,40 €	Autofinancement	67 928,10 €
TOTAL	333 053,10 €	TOTAL	333 053,10 €

Après délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Valide les modalités de financement des travaux d'aménagement de la RD 528,
- Autorise le Maire à solliciter les financements auprès de la Préfecture,
- Donne pouvoir à M. le Maire afin de signer tous documents correspondants à cette décision.

Quorum réuni, 9 élus présents.

Délibération n°2023-73 : Commission de contrôle électoral

M. Adkins informe que suite au renouvellement du conseil municipal en 2020, les mandats des membres des commissions de contrôle des listes électorales ont expiré cette année. De nouveaux membres doivent donc être désignés pour trois ans.

Il propose de renouveler Michel Demay en tant que membre de la commission de contrôle électoral.

Après délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Valide la nomination de Michel Demay en tant que membre de la commission de contrôle électoral.

Quorum réuni, 9 élus présents.

Questions diverses

- ⇒ Mme Morel informe de la création d'une nouvelle association communale : les cham'elles Breizh.
- ⇒ Mme Morel informe que le CME a vendu des lampions lors du marché de Noël.
- ⇒ M. le Maire informe avoir pris connaissance à l'occasion de la cérémonie de la Ste Barbe à St Aubin d'Aubigné, qu'un jeune de la commune Manutéa AA, est pompier volontaire. Il propose que la médaille de la commune lui soit remise lors des vœux du Maire.
- ⇒ M. le Maire informe que les panneaux d'entrée d'agglomération ont été retournés par les agriculteurs pour manifester leur mécontentement.
- ⇒ M. le Maire informe avoir envoyé un courrier à l'ensemble des propriétaires de terrains constructibles sur la commune. En cas de volonté des propriétaires de conserver ces terres pour les cultiver, il propose de les changer de zonage. En effet, la loi Climat et résilience du 22 août 2021 a fixé un objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) des sols en France à l'horizon 2050. Ainsi, le conseil municipal pourra modifier le PLU et rendre ces terres inconstructibles pour se diriger vers d'autres zones.
- ⇒ M. le Maire informe avoir reçu un courrier demandant l'installation d'une machine à pizza, ce qu'il a refusé.

Fait et délibéré à Chasné sur Illet, le 11 décembre 2023

**Le secrétaire de séance,
Denis SALLIOT**

**Le Maire,
Benoit MICHOT**